



ÉTAT CIVIL

Mariages / PACS



Se marier à Béthune

Pour célébrer votre mariage à Béthune, l'un des deux futurs époux doit avoir un lien durable avec la commune.

Nous pourrions officier votre mariage si :

- > l'un d'entre vous est domicilié ou réside à Béthune ;
- > l'un de vos pères ou mères est domicilié ou réside à Béthune.

Il vous suffit de vous rendre à l'Hôtel de Ville (6 Place du 4 Septembre) ou au Centre Administratif (rue de Schwerte), aux horaires d'ouverture. Il est inutile de prendre rendez-vous au préalable. Un dossier vous sera remis par le service État-Civil qui vous délivrera toute information utile sur la démarche.



Vous trouverez toutes les informations utiles en fonction de votre situation personnelle via le lien www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F930

Le Pacte civil de solidarité (PACS)

Pour que votre Pacte Civil de Solidarité puisse être enregistré en mairie de Béthune, vous devez établir votre lieu de résidence commune à Béthune.

Il vous suffit de vous rendre en mairie, au 6 place du 4 Septembre, aux horaires d'ouverture. Il est inutile de prendre rendez-vous au préalable. Un agent de l'état civil pourra vérifier les pièces de votre dossier et vous proposer un rendez-vous rapide.

Pour connaître la liste de pièces à fournir en fonction de votre situation personnelle, merci de consulter le lien www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144

AGENDA



LA CHAPELLE, espace culturel - Rue Saint Pry, Béthune
Du mercredi au samedi, de 14h30 à 19h / Fermeture les jours fériés / Ouvert chaque 1^{er} dimanche du mois



EXPOSITION
Exposition "Un Fragment d'Art"

📍 La Chapelle Espace Culturel



ÉVÉNEMENTIEL
Foire de printemps



THÉÂTRE
Le secret des dieux

📌 PROPOSER UN ÉVÉNEMENT

📧 S'ABONNER

🔍 TOUTES LES DATES